

Toutes les infos de la FFVoile à destination des clubs
Si vous ne visualisez pas cet email, ouvrez le dans votre navigateur



INFOS ILCA/LASER

En 2020, l'Association Internationale de la Classe Laser (ILCA) n'a pas renouvelé le statut de constructeur agréé à Laser Performance. Laser Performance étant propriétaire du logo «starburst» et de la marque LASER, les « ex-Laser » sont renommés ILCA et le logo est modifié.

Pour que les licenciés de la FFVoile puissent continuer à régater quel que soit le support utilisé, les décisions suivantes ont été prises :

- la FFVoile et ses clubs se sont mis en conformité avec le droit commercial sur la dénomination des régates destinées aux bateaux de la classe ILCA (bateaux ayant une plaque de conformité World Sailing (WS) ou (ISAF), en renommant les séries admissibles en ILCA 4 (ex Laser 4.7), ILCA 6 (ex Laser Radial) et ILCA 7 (ex Laser standard), selon la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile en date du 21 juin 2021.
- La FFVoile va créer des codes bateau spécifiques pour permettre aux propriétaires de Laser vendus à partir du 1er janvier 2020 par Laser Performance sans plaque, de régater notamment en intersérie. Ces bateaux de la marque Laser auront un rating (coefficient) identique aux bateaux de la marque ILCA. Les codes bateau sont les suivants et sont utilisables par les clubs pour inscrire des compétitions au calendrier FFVoile :
 - Laser Std ==> LAPS
 - Laser rad ==> LAPA
 - Laser 4.7 ==> LAP4

Ces dispositions permettront aux propriétaires de bateaux ILCA et de bateaux Laser de régater ensemble en intersérie sur la même régate.

CONSÉQUENCES POUR LES ARBITRES

Concrètement pour les clubs et les licenciés, 3 cas de figure :

Pour les Bateaux achetés avant le 1er janvier 2020

1. Tous les ILCA/Laser achetés avant le 1er janvier 2020 peuvent régater sur toutes les régates ILCA, Laser ou intersérie.

Pour les bateaux achetés à partir du 1er janvier 2020

2. Le bateau possède la plaque de conformité World Sailing, il est conforme aux règles de classe ILCA reconnues par World Sailing. Pour ce qui est des voiles, mâts, ... le matériel doit avoir le bouton ILCA sur la voile, le marquage officiel de la classe pour être conforme. Il peut naviguer sur toutes les régates ILCA ou intersérie.



3. Le bateau qui ne possède ni plaque World Sailing, ni bouton, ni marquage sur les espars, n'est pas conforme aux règles de classe ILCA. Il peut naviguer uniquement sur les régates laser ou en intersérie.



Pour les arbitres qui vont officier sur les régates ILCA, il faudra donc qu'il y ait une vérification de la présence des plaques, boutons et autocollants WS sur les coques, les voiles et les espars. Sans ces éléments présents, les bateaux achetés à partir du 1er janvier 2020 ne sont pas admissibles aux régates ILCA. Ils pourront naviguer en intersérie, si sur le calendrier FFVoile, une épreuve IND est inscrite.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITE DE LA FFVOILE



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

Fédération Française de Voile, 17 Rue Henri Bocquillon, 75015 Paris, France

Me désinscrire des Infos FFVoile

Email Marketing par ActiveCampaign